



République Française
MAIRIE DE PRUNAY-EN-YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNAY-EN-YVELINES

D.C.M. 39/2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHAPART, Maire.

Etaient présents : Mesdames Véronique LATTE, Marie JOHANET, Karen BOURDON, Céline SAMSOEN, Claudine KELLER, Audrey MACÉ et Coralie BEAUVAIS et Messieurs Jean-Louis CHAPART, Bruno GARÇON, Marc BOURGY, Julien BAILHACHE et Enguerrand JOHANET.

Étaient absents excusés : Monsieur Gérard PIGNANT qui a donné procuration à Madame Audrey MACÉ
Monsieur Florian DESCOT qui a donné procuration à Madame Coralie BEAUVAIS
Monsieur Asatur HAKOBYAN

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 12 – nombre de procurations : 2– nombre de votants : 14

Date de convocation : 05/05/2026

Date d'affichage : 05/05/2026

Secrétaire de séance : Madame Coralie BEAUVAIS

Objet : Comité consultatif à la suite des événements climatiques d'octobre 2024 - nomination des membres, administrés de la commune sur les places vacantes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2143-2 qui prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune,

Considérant la délibération D.C.M 28/2026 en date du 09 avril 2026 et portant sur la création d'un comité consultatif lié aux événements climatiques d'octobre 2024,

Considérant la communication envoyée aux sinistrés afin de leur proposer de pourvoir les places vacantes au sein de ce comité,

Considérant les candidatures reçues de Mesdames LAVENNE Pascale et LE PALLEC Monique, administrées de Gourville et de Monsieur ACHARD Jérôme, administré de Gourville,

Entendu l'exposé du Maire qui propose de nommer les administrés suscités,

D.C.M 39/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Voix pour : 14, voix contre : 0, abstentions : 0

- **NOMME** les membres suivants, administrés de la commune sur les places vacantes :

5	LAVENNE Pascale	Administrée de Gourville
6	LE PALLEC Monique	Administrée de Gourville
7	ACHARD Jérôme	Administré de Gourville

- **PRÉCISE** que le comité consultatif est désormais complet et qu'une première réunion de celui-ci aura prochainement lieu
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Prunay-en-Yvelines,
Le 12 mai 2026
Le Maire,
Jean-Louis CHAPART



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
conforme aux décisions prises par le Conseil Municipal.

-Publiée par affichage à la porte de la Mairie le

18 MAI 2026

-Transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le

18 MAI 2026